

**PROGRAMME FORMATION SSCT DU CSE**

L'objectif général de cette formation est de développer un dialogue social constructif en Santé Sécurité et Conditions de Travail.

**Objectifs pédagogiques :**

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- identifier les attributions SSCT du CSE
- mettre en œuvre les moyens du CSE
- construire un plan d'actions adapté à l'entreprise

**Public :**

Membres du CSE, titulaires et suppléants  
Membres de la commission SSCT  
Possibilité d'associer direction/RH

**Pré requis :**

Être membres CSE

**Durée :**

5 jours, soit 35 heures

**Lieu :**

Formation intra client

**Prix :**

Selon devis

**Évaluation :**

Quiz  
Plan d'actions  
Attestation de formation

**Méthodes et supports pédagogiques :**

- Méthode active alternant l'apport théorique et les mises en situation liées au contexte de l'entreprise
- Rédaction d'un plan d'actions adapté au contexte de l'entreprise
- Support pédagogique
- Un suivi des participants afin de répondre à leurs questions 6 mois après la fin de la formation

**Contenu et mises en situation :****J1 - La démarche de prévention des risques professionnels**

- Définition et enjeux de la prévention des risques professionnels
- Le cadre légal en SSCT et la responsabilité de l'employeur
- Les acteurs internes, externes et le CSE
- Le référent harcèlement sexuel et agissement sexiste
- Les attributions du CSE en SSCT
- Les réunions d'information et de consultation en SSCT

**J2 - Les moyens du CSE en SSCT**

- La préparation des réunions SSCT
- Le DUERP, le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) et le rapport annuel en SSCT
- Les visites trimestrielles du CSE
- Les droits d'alerte
- Les enquêtes suite à accident du travail et maladie professionnelle

**⇒ Mise en situation :**

- préparer les réunions en SSCT
- simuler la visite trimestrielle en SSCT du CSE avec rédaction du compte-rendu

### **J3 - Le CSE et le DUERP**

- Les nouvelles obligations en matière du DUERP en lien avec la loi Santé de 2021
- La notion d'évaluation des risques professionnels
- La structure et contenu du DUERP
- La participation du CSE à la mise à jour du DUERP
- Le rapport annuel en SSCT
- Le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)  
⇒ **Mise en situation** : analyser le contenu du DUERP , rapport annuel et PAPRI Pact et identifier les risques professionnels de l'entreprise

### **J4 - L'analyse des risques professionnels**

- Les diverses méthodes d'analyse
- L'identification et le classement des risques
- Les moyens de prévention
- Les outils de l'INRS et de l'ANACT
- La définition
- Les méthodes d'analyse des RPS
- Les moyens de prévention
- Le rôle du CSE  
⇒ **Mise en situation** : identifier les possibles RPS (ou autre risque) et les moyens d'actions du CSE

### **J5 - Accident du travail et maladie professionnelle**

- Définition
- Enjeux et coûts
- Le rôle du CSE
- Les indicateurs de l'entreprise
- Les enquêtes suite à accident du travail et maladie professionnelle du CSE
- La réunion ADC (Arbre des Causes)  
⇒ **Mise en situation** : simuler enquête et la réunion ADC suite à un accident du travail de l'entreprise